

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DAC 460 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Union d'Associations La Flamme sous l'Arc de Triomphe.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union d'Associations La Flamme sous l'Arc de Triomphe ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros est attribuée à l'Union d'Associations La Flamme sous l'Arc de Triomphe Hôtel National des Invalides Boîte postale n° 9, 129 rue de Grenelle (7e). 28841- 2019-00964.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Union d'Associations La Flamme sous l'Arc de Triomphe la convention pluriannuelle jointe au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO